

Structure et évolution des taux de rémunération des infirmières du diocèse de Québec, 1944-1962
Structure and Evolution of Nurses' Salaries in the Diocese of Quebec — 1944-1952

Jacques St-Laurent

Volume 18, numéro 2, avril 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021425ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021425ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

St-Laurent, J. (1963). Structure et évolution des taux de rémunération des infirmières du diocèse de Québec, 1944-1962. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 18(2), 149–161. <https://doi.org/10.7202/1021425ar>

Résumé de l'article

La demande de services hospitaliers devrait inciter à une analyse des conditions de travail de celles dont la participation est absolument nécessaire si l'on veut que les services exigés soient rendus. Ce qui suit réfère à certains aspects de la rémunération des infirmières du diocèse de Québec mis en relation avec l'évolution des variables habituellement utilisées dans la détermination des taux de rémunération. L'analyse est incomplète et ne prétend être qu'un point de départ.

Structure et évolution des taux de rémunération des infirmières du diocèse de Québec, 1944-1962

Jacques St-Laurent

La demande de services hospitaliers devrait inciter à une analyse des conditions de travail de celles dont la participation est absolument nécessaire si l'on veut que les services exigés soient rendus. Ce qui suit réfère à certains aspects de la rémunération des infirmières du diocèse de Québec mis en relation avec l'évolution des variables habituellement utilisées dans la détermination des taux de rémunération. L'analyse est incomplète et ne prétend être qu'un point de départ.

Introduction

Ce travail est une étude de la structure et de l'évolution des taux de rémunération des infirmières licenciées du diocèse de Québec qui sont employées dans des hôpitaux.

Pour simplifier la procédure, il nous a été utile de choisir au point de départ, parmi les diverses catégories à l'intérieur desquelles se retrouvent les infirmières, une catégorie de référence. Cette simplification est fort convenable et ne change rien d'essentiel à l'analyse puisqu'on peut toujours reconstituer complètement l'échelle de la rémunération en ajoutant à la catégorie de base les différences accordées en raison des qualifications, de l'ancienneté ou des responsabilités. Notre catégorie de base sera celle des infirmières graduées qui débutent en service général.

ST-LAURENT, JACQUES, M.Sc.Soc. (Laval), professeur d'économique du travail et secrétaire, Département des relations industrielles, Faculté des sciences sociales, Université Laval.

Différents critères sont habituellement utilisés pour apprécier l'évolution des taux de rémunération. Nous avons utilisé les suivants: l'indice du prix des biens de consommation, celui de la productivité; celui des taux de rémunération dans l'industrie en général, dans l'industrie manufacturière et dans celle des services; et enfin, le revenu personnel par personne employée. Ces comparaisons permettent de vérifier dans quelle mesure la rémunération des infirmières a évolué parallèlement à ces autres variables.

Ces comparaisons ne tenant pas compte du niveau absolu de la rémunération mais seulement de son évolution relative, il était nécessaire, pour compléter l'image, de comparer le niveau absolu de la rémunération des infirmières avec celui de certaines autres catégories de travailleurs. C'est ce que nous avons fait dans la troisième section de ce travail. Ces comparaisons permettent de déterminer si la rémunération d'une classe de travailleurs se situe dans une relation acceptable avec celle des autres travailleurs.

Nous aurions voulu montrer l'évolution de la rémunération à partir de 1939, afin de tenir compte des changements dans la structure générale des salaires qui ont pris place durant les années de guerre. L'absence des données à cet égard nous a forcé de commencer l'analyse en 1944. Pour cette raison, il nous est impossible de savoir si les relations qui existaient en 1939 se sont améliorées, maintenues ou détériorées depuis.

De 1944 à 1956, la source de nos données sur la rémunération, c'est le décret 290 — 1944 et les amendements qu'on y a apportés par la suite, tels que parus dans la Gazette Officielle. A partir de 1956, année de l'abandon du décret, ce sont les conventions collectives et la sentence arbitrale no. 1445. Les statistiques de la rémunération hebdomadaire pour les années 1944-1962 incl. apparaissent au Tableau 1, col. 1. Lorsque le changement dans le taux de rémunération s'est produit au milieu de l'année, c'est la moyenne entre le nouveau et l'ancien taux qui apparaît comme le taux de rémunération de l'année au cours de laquelle s'est produit le changement. C'est pourquoi tous les taux du tableau ne coïncident pas nécessairement avec ceux de la convention collective.

TABLEAU 1

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DES INFIRMIÈRES DE QUÉBEC, EN RELATION AVEC CELLE DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION, DE L'INDICE DE LA PRODUCTIVITÉ, DU REVENU PAR PERSONNE EMPLOYÉE ET DE L'INDICE DES TAUX DE RÉMUNÉRATION DANS L'INDUSTRIE.

Année	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
			1939 = 100		
1944	\$20.00	74.6	124.0	\$1,998.00	67.4
1945	20.00	75.0	134.0	2,010.00	69.3
1946	20.00	77.5	131.1	2,073.00	75.9
1947	25.00	84.8	133.9	2,141.00	84.9
1948	25.00	97.0	137.6	2,455.00	95.7
1949	27.00	100.0	138.5	2,554.00	100.0
1950	27.00	100.9	142.2	2,687.00	105.5
1951	29.00	113.7	144.0	3,096.00	119.1
1952	33.00	116.5	145.0	3,362.00	127.7
1953	33.00	115.5	153.0	3,495.00	133.6
1954	33.00	116.2	158.0	3,546.00	137.9
1955	33.00	116.4	167.0	3,719.00	141.7
1956	36.00	118.1	170.6	3,852.00	148.7
1957	38.00	121.9	169.7	3,948.00	156.5
1958	40.00	125.1	172.4	4,438.00	162.6
1959	42.00	126.5	183.0	4,564.00	168.9
1960	45.50	128.0	186.0	4,769.00	175.5
1961	53.50	129.2	189.0	4,967.00 (?)	180.0
1962	63.00	130.7	192.0	5,167.00 (?)	185.0 (?)

(?) Ces données sont le résultat d'une extrapolation.

- (1) Rémunération hebdomadaire des infirmières.
- (2) Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle.
- (3) Indice de la productivité.
- (4) Revenu moyen par personne employée, Canada.
- (5) Indice des taux de rémunération dans l'industrie en général.

Source: Col. 1—Conventions collectives et sentence arbitrale no 1445.

Col. 2—Price & Price Indexes D.B.S.

Col. 3—Pour la période 1944-56, on a utilisé le produit intérieur brut tel que calculé par W. Hood dans *Production, travail et capital dans l'économie canadienne*. Après 1956, on a utilisé l'indice de production industrielle; celui des dix années précédentes donne une augmentation moyenne de 4 points. La moyenne des 3 années précédentes donne 4.4 points, celle des 5 années précédentes donne 3.2. L'augmentation de 3 points par année pour les années 1960-61 est une augmentation conservatrice.

Col. 4—National Accounts, Income and Expenditures.

Col. 5—Ministère du Travail, Ottawa.

Évolution de la rémunération relativement à certaines variables

Il est généralement accepté que la rémunération doit évoluer parallèlement à l'indice du prix des biens de consommation afin d'assurer au moins le maintien du standard de vie. De 1944 à 1962, cet indice

est passé de 74.6 à 130.7.¹ La rémunération de l'infirmière de notre catégorie de base est passée de \$20.00 à \$63.00. Il apparaît évident que les augmentations dans les taux ont été plus considérables que celles du coût de la vie. Elles auraient dû être d'environ 75%, elles ont été de 315%.

Il faut remarquer cependant que les augmentations dans les taux ont suivi celles du prix des biens de consommation avec un certain retard. En effet, les taux montent par palier alors que le coût de la vie monte graduellement (bien que irrégulièrement de mois en mois). Par exemple, du début de 1947 à la fin de 1951, l'indice du prix des biens de consommation est passé de 79.6 à 118.1. Or, la rémunération de fin '51 était de \$29.00 soit une augmentation de 16% sur celle du début de l'année 1947. L'indice du prix des biens de consommation, lui, avait augmenté de 47%. L'augmentation a été moins que suffisante pour permettre le maintien du même « train de vie ».

Pour compenser les désavantages réels occasionnés par ces délais, il devient nécessaire que, à certaines occasions, la hausse des taux de rémunération précède celle de l'indice du prix des biens de consommation ou l'accompagne en lui étant supérieure. Il s'ensuit également que, au cours d'une période donnée, des augmentations de salaires supérieures à celles de l'indice du prix des biens de consommation ne signifient pas nécessairement une amélioration du standard de vie. Avant de conclure quoi que ce soit, il faut faire l'analyse des délais dans l'une et l'autre variable. Dans le cas présent, il semble que *pour toute la période*, les augmentations dans les taux ont été plus que suffisantes pour compenser les désavantages occasionnés par les délais. Le tableau 2 révèle cependant que de 1944 à 1952, soit pendant 8 ans, les augmentations de taux n'ont pas été suffisantes pour maintenir le standard de vie des infirmières et que ce n'est qu'après 1952 que des améliorations réelles sont apparues.²

(1) Voir tableau 1, col. 2.

(2) Il est vrai que les désavantages dus aux retards dans l'augmentation des taux n'atteignent pas les infirmières qui ont chambre et pension dans les hôpitaux. Bien que ces dernières soient maintenant relativement peu nombreuses (il en existerait une dizaine dans la ville de Québec), il fut un temps où elles étaient plus nombreuses. Or, le prix de cette pension s'est maintenu à \$6.00 par semaine de 1948 à 1952 à juin 1960. Le coût de la vie a augmenté de 18% environ, entre 1948 et 1952 et de 11% environ entre 1952 et 1960. Ce n'est qu'en 1953 et en 1960 que des augmentations ont pris place. Ces augmentations ont alors été plus considérables que les augmentations correspondantes dans le prix des biens de consommation puisqu'elles ont été respectivement de 33 $\frac{1}{3}$ % et de 25%, compensant ainsi partiellement les désavantages occasionnés par les retards.

TABLEAU 2

ÉVOLUTION DE L'INDICE DE CERTAINES VARIABLES IMPORTANTES 1944-62

Années	(1)	(2)	(3)	(4)
1944	100.00	100.00	100.00	100.00
1945	100.53	100.00	108.06	108.59
1946	103.88	100.00	105.72	109.60
1947	113.67	125.00	107.98	111.65
1948	130.02	125.00	110.96	140.98
1949	134.04	135.00	111.69	145.73
1950	137.93	135.00	114.67	152.60
1951	152.41	145.00	116.13	168.54
1952	156.16	165.00	116.93	173.00
1953	154.82	165.00	123.38	178.00
1954	155.76	165.00	127.42	183.18
1955	156.03	165.00	134.67	192.70
1956	158.31	180.00	137.58	195.89
1957	163.40	190.00	136.85	200.25
1958	167.69	200.00	139.03	206.72
1959	169.57	210.00	147.58	217.15
1960	171.58	227.00	150.00	221.58
1961	173.05	267.00	152.42	225.47
1962	175.20	315.00	156.20	231.40

Source: Tableau 1

- (1) Indice des prix à la consommation.
- (2) Indice de la rémunération des infirmières.
- (3) Indice de la productivité.
- (4) $(1) \times (3) = (4)$.

Ces désavantages, universellement reconnus, ne sont que partiellement corrigés. Dans certaines industries, on a inséré dans le contrat de travail une clause liant les taux de rémunération à un minimum de changement dans l'indice du coût de la vie ou du prix des biens de consommation.³ Dans le cas des infirmières licenciées, une enquête du B.I.T.⁴ révèle que dans de très nombreux pays, les ajustements à la hausse (ou à la baisse) du coût de la vie sont automatiques. C'est le cas par exemple, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la France, et de bon nombre de pays du Commonwealth.

Tant qu'il existera des délais entre l'augmentation de l'indice du prix des biens de consommation et celui des taux de rémunération et que l'on voudra maintenir le standard de vie des infirmières, il faudra augmenter les taux de rémunération davantage que l'indice des prix.

(3) Source: *Les conventions collectives*.

(4) *Emploi et conditions de travail du personnel infirmier*, Bureau International du Travail, Genève, 1960, p. 102.

Mais il est une autre raison qu'on invoque généralement pour motiver des augmentations de taux plus considérables que celles de l'indice du prix des biens de consommation: c'est celle d'un partage de l'augmentation de la productivité, telle que définie par la production homme-heure. On s'attend généralement à ce que les salaires augmentent avec cette dernière.

De 1944 à 1962, l'indice de productivité est passé de 100 à 156.2⁵ (environ) soit une augmentation de près de 56.2%. Pour cette raison, les salaires auraient dû augmenter de \$11.25 par semaine. Si on avait jointe cette augmentation à celle de l'indice du prix des biens de consommation, on aurait porté la rémunération hebdomadaire de \$20.00 à \$46.10. Or elle a été portée à \$63.00.

Il ne faut cependant pas s'illusionner sur cette amélioration: elle n'est qu'apparente. On sait, en effet, qu'il existe des délais entre d'une part, l'augmentation de l'indice du prix des biens de consommation et celui de la productivité et d'autre part, le changement dans les taux de rémunération. Par exemple, de 1952 à 1956, l'indice composé de la productivité et du prix des biens de consommation est passé de 173 à 195.89, soit une augmentation de 15%. Les taux de rémunération, eux, n'ont pas changé. Quand ils ont changé en 1956, ils n'ont augmenté que de 10%. Pour toute la période 1944-62, les désavantages relatifs occasionnés par les délais ont été plus considérables que les avantages relatifs occasionnés par des augmentations de salaire supérieures à l'augmentation dans les taux. Ceci est rendu évident par la comparaison des colonnes 3 et 4 du tableau 2.

De tout cela, il ressort que, au cours de la période allant de 1944 à 1962, la rémunération des infirmières n'a pas suivi l'évolution de l'indice composé du coût de la vie et de la productivité⁶, et ce malgré que l'augmentation dans les taux du début à la fin de la période lui ait été supérieure.

Nous allons maintenant vérifier si cette évolution s'est faite parallèlement à celle de la rémunération des Québécois en général et des travailleurs salariés en particulier.

(5) Voir Tableau 2, page précédente.

(6) *Ibid.*

En ce qui concerne l'indice général des taux de rémunération des travailleurs salariés (voir tableau 1, col. 5), il semble bien que de 1944 à 1959, il ne soit pas conforme à l'évolution des taux de rémunération des infirmières. En effet, cet indice a été affecté d'un coefficient de 2.5 depuis 1944. Si la rémunération des infirmières avait été affectée du même indice, elle aurait été de \$50. en 1959. Or, elle n'était alors que de \$42. Le désavantage des infirmières cependant, ne se heurte pas qu'à cela puisque l'indice de leur taux de rémunération n'a jamais évolué comme celui du taux général. Il s'en est souvent éloigné pour s'en rapprocher parfois sans jamais l'atteindre. C'est ainsi que de 1952 à 1955, l'indice général des salaires est passé de 127.7 à 141.7 (voir tableau 1) soit une augmentation de 11%, sans que le taux de rémunération des infirmières change. L'année suivante quand ce dernier a augmenté, l'augmentation a été moindre que celle qui s'est produite dans l'indice général. Une situation semblable s'était déjà présentée en 1944, '45 et '46.

TABLEAU 3

INDICE GÉNÉRAL DES SALAIRES, DU REVENU PAR PERSONNE EMPLOYÉE ET DE LA RÉMUNÉRATION DES INFIRMIÈRES (1944-1962).

<i>Années</i>	<i>Indice général des salaires horaires</i>	<i>Indice du revenu par personne employée Province de Québec</i>	<i>Indice de la rémunération des infirmières</i>
1944	100.0	100.0	100.0
1945	102.8	100.6	100.0
1946	112.6	103.7	100.0
1947	127.0	107.1	125.0
1948	142.0	121.9	125.0
1949	148.4	127.8	135.0
1950	156.6	134.5	135.0
1951	176.7	154.9	145.0
1952	189.5	168.3	165.0
1953	198.2	174.9	165.0
1954	204.6	177.5	165.0
1955	210.2	186.1	165.0
1956	220.6	192.8	180.0
1957	232.2	197.6	190.0
1958	241.2	217.6	200.0
1959	251.5	228.6	210.0
1960	261.5	238.5	227.0
1961	268.2	248.2	267.0
1962	257.7	258.3 (?)	315.0

Source: Tableau 1.

Il est vrai que, au cours de cette période, il y eut une réduction dans les heures de travail requises. Ces changements cependant n'affectent pas les possibilités de gain hebdomadaire. De plus, ces heures étaient et sont encore supérieures à celles de la semaine normale de travail dans l'industrie.

Des remarques semblables peuvent être portées à l'égard des revenus personnels par personne employée dans la Province (voir Tableau 1, col. 4), revenus déjà inférieurs à ceux d'autres provinces canadiennes. En 1944, les infirmières gagnaient 52% de ce revenu, une fraction qui indique bien la situation relativement défavorable de ces dernières. En 1959, cette relation, non seulement ne s'était pas améliorée mais ne s'était même pas maintenue. En effet, en 1959, l'infirmière ne gagnait que 48% de ce revenu. Pour maintenir la parité, il aurait fallu que sa rémunération soit alors de \$47.00 au lieu de \$42.00. Enfin, la situation a été pire que ne laissent voir les relations qui existèrent en 1944 et en 1959 puisque le pourcentage du revenu personnel moyen que représente celui des infirmières a parfois été moindre que 45%.

Situation actuelle

La section qui précède a surtout retracé l'évolution de la rémunération des infirmières. Nous voulons nous attacher maintenant à la description de sa situation actuelle.

L'appréciation de cette situation nous est facilitée par la comparaison de la rémunération des infirmières et de celle de femmes qui travaillent dans la ville de Québec, et qui possèdent des qualifications requérant sensiblement le même nombre d'années d'études que celles des infirmières. Il s'agit des institutrices de la ville de Québec.

Le cours d'infirmière requiert quatorze années de scolarité, celui d'une institutrice de Québec de la classe 2 (voir tableau 4), 13 ans et celui d'institutrice de classe 3, 15 ans. Pour obtenir une base comparable, nous avons utilisé comme rémunération de l'institutrice à laquelle nous voulons comparer la rémunération de l'infirmière, le revenu qui se situe à mi-chemin entre celui de l'institutrice de la classe 2 et

celui de l'institutrice de la classe 3. En septembre 1962, ce revenu était de \$3,150.⁷ Avec la même scolarité, une infirmière recevait alors \$63.00 par semaine, soit \$3,276. par année.

Cette égalité n'est cependant pas de tout repos. En effet avec les années d'ancienneté apparaît une disparité qui s'aggrave d'ailleurs, comme on peut le constater au graphique 1. Après 20 ans de service, une institutrice est assurée de gagner \$6,550. une infirmière ne peut gagner que \$4,160. Après 9 années de service, une institutrice gagne \$850. de plus qu'une infirmière, soit \$4,750. au lieu de \$3,900. Les récentes conventions ont amoindri ces différences. Mais elles existent encore.

TABLEAU 4

RÉMUNÉRATION DES INSTITUTRICES DE LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC ET DES INFIRMIÈRES DU DIOCÈSE DE QUÉBEC (SEPT. 1962)

<i>Années d'ancienneté</i>	<i>Classe 2¹</i>	<i>Classe 3²</i>	<i>Infirmières</i>
1ère	\$2,900.00	\$3,400.00	\$3,276.00
2e	3,100.00	3,600.00	\$3,432.00
3e	3,300.00	3,800.00	\$3,588.00
4e	3,500.00	4,000.00	"
5e	3,700.00	4,200.00	"
6e	3,900.00	4,400.00	\$3,900.00
7e	4,100.00	4,600.00	"
8e	4,300.00	4,800.00	"
9e	4,500.00	5,000.00	"
10e	4,700.00	5,200.00	"
11e	4,900.00	5,400.00	"
12e	5,100.00	5,600.00	\$4,056.00
13e	5,300.00	5,800.00	"
14e	5,500.00	6,000.00	"
15e, 16e, 17e	5,700.00	6,200.00	"
18e, 19e	6,000.00	6,500.00	"
20e et plus	6,300.00	6,800.00	"

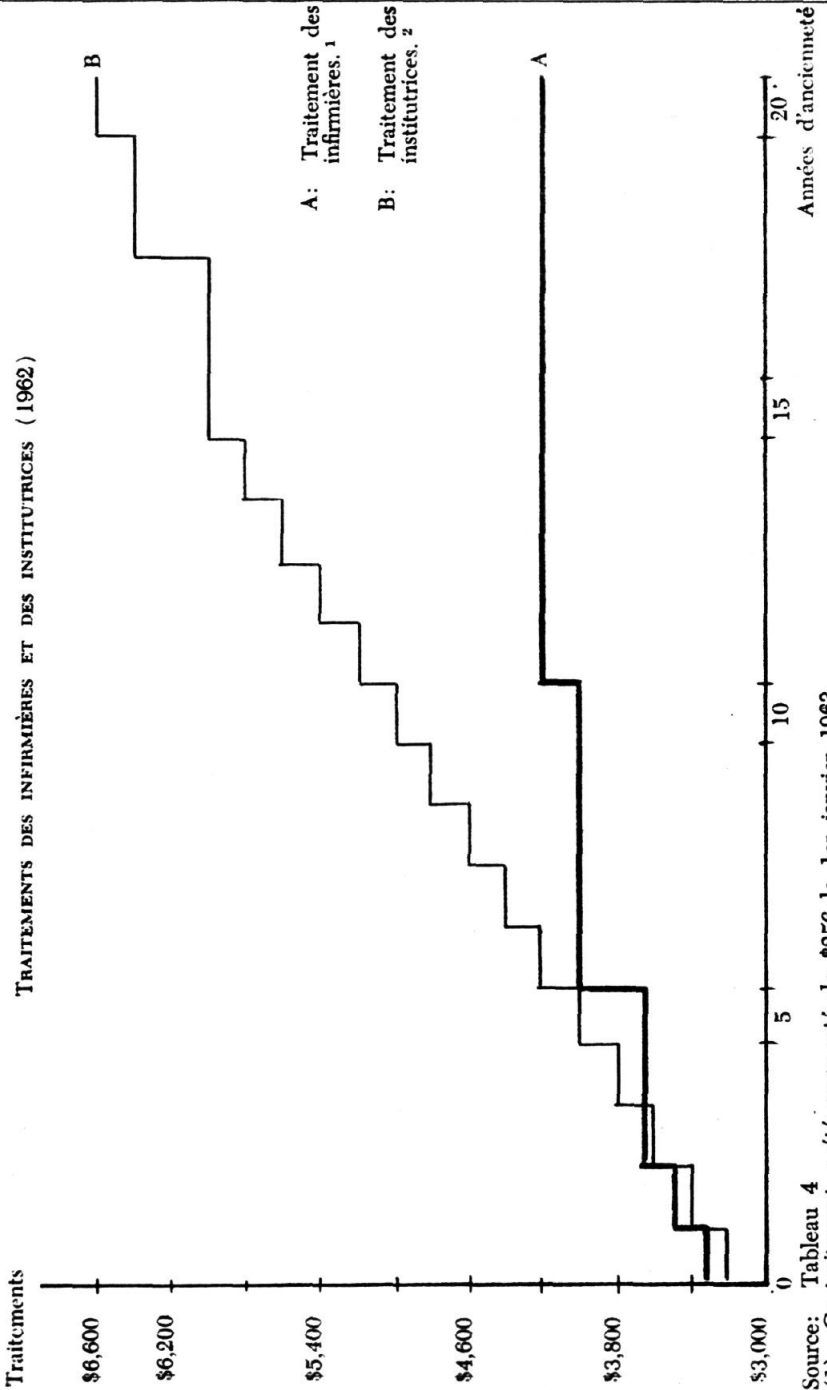
Source: Conventions collectives.

(1) Brevet B.

(2) Brevet A ou baccalauréat.

(7) Tableau 4. Il faut dire cependant que cette rémunération sera vraisemblablement révisée à la hausse en septembre 1963.

GRAPHIQUE 1
TRAITEMENTS DES INFIRMIÈRES ET DES INSTITUTRICES (1962)



Source: Tableau 4

(1) Ce traitement a été augmenté de \$256 le 1er janvier 1963.

(2) Cette échelle de traitement est celle d'une convention collective qui sera amendée en septembre 1963.

Conclusion

Tout ce qui précède nous a permis de préciser l'évolution et la structure actuelle de la rémunération des infirmières. L'analyse nous a fourni l'occasion de souligner un élément important, mais souvent méconnu, de la rémunération: le délai. L'absence de synchronisation entre l'évolution des prix et celle de la productivité (ou celle de toute autre variable) comporte des implications importantes. Elle peut conduire à une cumulation de retards qui rendent impossibles le maintien d'un train de vie donné ou un véritable partage des fruits de l'augmentation de la productivité et ce, malgré que les augmentations de la rémunération du début d'une période au début de l'autre soient égales ou même supérieures à celles des prix et de la productivité.

Mais, sur la base de l'analyse qui précède, est-il possible de fournir des indications sur ce que *devrait être* la rémunération des infirmières? Pour répondre à cette question, il faut d'abord souligner que ce n'est pas la science économique ou la théorie économique ou les économistes qui fixent les prix. La rémunération est très souvent le résultat d'une épreuve de force entre ceux qui offrent et ceux qui demandent les services. C'est ce qui se passe dans les négociations. Dans d'autres cas, la décision est laissée aux membres d'un tribunal d'arbitrage.

Cependant on fournit habituellement au tribunal des critères généralement utilisés dans des conflits de ce genre. Les critères qui sont soumis ne sont pas nécessairement acceptés, mais ils sont toujours pris en considération.

Par exemple, si un tribunal acceptait que dans une même région, la même scolarité commande la même rémunération, il faudrait accorder à l'infirmière de Québec qui débute en service général \$60.00 par semaine, puisque c'est là la rémunération des institutrices de la commission scolaire de Québec qui ont la même scolarité que l'infirmière qui débute en service général. Par contre, l'infirmière d'une communauté rurale recevrait peut être moins puisque, en campagne, les institutrices sont moins bien rémunérées qu'en ville.

Si, par ailleurs, le tribunal reconnaissait que la différence absolue entre le revenu moyen par personne employée dans la province de Québec et le revenu des infirmières existant en 1944 était une différence « convenable », il lui faudrait accorder aux infirmières une rémunéra-

tion de \$74. par semaine. S'il acceptait celui de 1950, il fixerait la rémunération hebdomadaire à \$70. Mais s'il jugeait convenable celui de 1955, la rémunération serait fixée à \$54.

En 1957, un manoeuvre canadien recevait en moyenne 92.3% du salaire d'une infirmière⁸. Un charpentier de l'industrie de la construction gagnait 143.0% du même salaire. S'il avait fallu que, dans la région de Québec, cette relation soit maintenue, il aurait fallu accorder aux infirmières \$60. et \$61.50 par semaine en 1960, au lieu de \$47.00 comme c'était le cas.

On a vu plus haut que de 1944 à 1962, les augmentations de la rémunération ont été plus considérables que celles de l'indice composé du coût de la vie et de la productivité, mais que les délais apportés dans ces augmentations n'ont pas permis aux infirmières déjà à l'emploi de maintenir leur train de vie. De plus, les taux de rémunération de 1944 — c'est discutable — n'étaient peut-être pas des taux « convenables », de telle sorte que si le point de départ était mauvais, le point d'arrivée l'est également.

Ce sont tous là des points de repère que l'on peut en principe accepter ou refuser dans la détermination des traitements. Il faut dire cependant qu'il est difficile d'y échapper lorsqu'ils sont généralement acceptés. Car ils sont souvent l'expression plus ou moins systématique de l'idée que l'on se fait de la justice sociale dans la détermination des revenus.

Ils ont cependant leurs faiblesses. Ils portent en eux un élément de rigidité qui s'accommode mal avec les changements de conjoncture dans les divers secteurs de l'activité économique. Ces changements nécessiteraient souvent une adaptation de la structure des salaires à la nouvelle situation et l'abandon de normes auxquelles l'on s'est habitué. Car rien ne dit que les structures de salaires actuelles doivent nécessairement se perpétuer. En fait, le meilleur traitement est celui qui permet d'accorder les disponibilités d'un certain type de main-d'oeuvre aux besoins qu'on en a. On ne peut pas impunément oublier ce principe.

(8) *Emploi et conditions de travail du personnel infirmier*, Bureau International du Travail, p. 112, Tableau 22, 1960.

STRUCTURE AND EVOLUTION OF NURSES' SALARIES IN THE DIOCESE OF QUEBEC — 1944-1962

The study of the structure and evolution of salaries of nurses is one of interest at a time when the demand for their services put some stress on the supply side.

The present analysis is partial and incomplete. It only deals with the salaries of nurses working at hospitals within the boundaries of the diocese of Quebec. Nevertheless, it shows the way the salaries schedules of nurses have moved in relation with indexes such as those of the prices of consumers goods, the general productivity, the income per employee and the rate of wages in the manufacturing industry.

Due to lack of official information, the analysis starts with the year 1944.

It is generally agreed that rates should increase according to the price of consumers goods in order to enable people to maintain their standard of living. Table 2 shows that the remuneration of nurses between 1944 and 1962 has increased much more than the price of consumers goods.

It also shows that in many instances increases in the rate of pay have followed with certain delays the increase in the price of consumers goods. Such is the case between 1948 and 1952. On the whole it remains that the rates have increased more than the price of consumers goods, allowing some place for a better standard of life.

That better standard of life reflects to a certain extent the increased productivity. When one takes into account both the increase in the price of consumers goods and the increase in the productivity the figures show that, from the beginning of the period to the end of it, rates have moved up more than such a composed index. But, here again, table 2 shows that delays in the rate of increases are such that when one considers every year under study (and not only the beginning and ending years) increases have not been sufficient to improve money rate of income according to changes in both productivity and price of consumption in goods for the whole period.

Such delay simply that increases in pay should be larger than increases in both consumer price and productivity indexes if the aim is to increase income so as to improve standard of living along with improvements in productivity. It also implies that one cannot say that such an objective has been attained simply by looking at figures that appear at the beginning and at the end of the period under consideration. One has to know what happened continuously in between.

The analysis also shows that the yearly increase in the rate of pay of nurses has always been lower than such increases in the rates of hourly paid worker or in the income per employee in the Province of Quebec but for one year (1948) over the whole sixteen year period. It is only very recently that the situation has been properly corrected, after a continuous sixteen year period of relatively deteriorating income status.

Table 4 shows that the attraction into the profession of nursing — for those who want to make a career out of it — is less than that of the teaching profession. That is due to the fact that seniority is better rewarded in the latter than in the former.